



SECTION : ESCRIME

Président : Eric LEROY – 06.98.82.72.23 – couescrime@gmail.com

BULLETIN D'ADHESION SAISON 2024-2025

(À remplir en lettres capitales, tous les champs sont obligatoires)

Sabre

Sabre Laser

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Sexe : M / F

Commune de naissance : _____ Pays de naissance : _____

Nationalité : _____

Adresse : _____

Résidence (Ulissiens uniquement) : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tel : _____ Mail : _____

- Est-ce que votre entreprise pourrait aider le club ? OUI / NON
- Seriez-vous prêt, ponctuellement, à aider la section bénévolement ? OUI / NON

Autorité parentale (pour les adhérents mineurs) :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

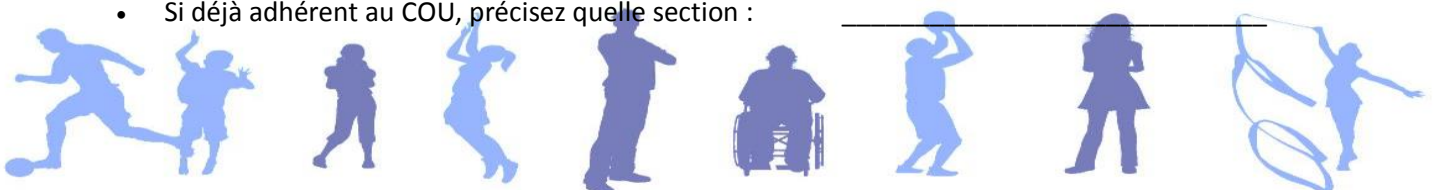
Résidence : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tel : _____ Mail : _____

- Votre entreprise pourrait-elle aider le club ? OUI / NON
- Seriez-vous prêt, ponctuellement, à aider la section bénévolement ? OUI / NON

- Si déjà adhérent au COU, précisez quelle section : _____





Autorisation Parentale – Obligatoire si adhérent mineur

J'autorise mon enfant à pratiquer l'Escrime dans le cadre de la section Escrime du C.O.Ulis affiliée à la Fédération Française d'Escrime sous la référence 28 091 224.

J'autorise également mon enfant à effectuer les déplacements vers les lieux de compétition dans les véhicules des parents bénévoles accompagnants.

Fait aux Ulis le Signature

Clause d'image – Barrer si refus

J'autorise le C.O.Ulis à utiliser l'image de l'adhérent durant la saison 2024/2025.

Cette autorisation est valable pour la publication par le club d'affiches et de présentations électroniques ainsi que sur le site internet du club.

Fait aux Ulis le Signature

Attestation d'information sur les assurances - Obligatoire

J'atteste avoir pris connaissance des garanties d'assurance liées à l'adhésion au C.O.Ulis. Je reconnais avoir été informé(e), conformément à l'article 38 de loi n°84-610 du 16 juillet 1984, des possibilités de souscrire des formules de garanties complémentaires susceptibles de réparer les atteintes portées à mon intégrité physique.

Fait aux Ulis le Signature

Acceptation du règlement intérieur - Obligatoire

J'atteste avoir lu le règlement intérieur et les règles de vie de la section et vouloir es appliquer tout au long de la saison lors des entrainements et des compétitions.

J'ai bien conscience des sanctions possibles en cas de non-respect du règlement.

Fait aux Ulis le Signature

RGPD

« Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à gérer votre adhésion au Club Omnisports des Ulis.

Ces données seront conservées pendant votre adhésion et seront détruit 5 ans après votre départ, La non-fourniture de ces données peut avoir pour conséquence l'impossibilité de conclure ou exécuter votre adhésion.

Vous disposez du droit de demander l'accès à vos données à caractère personnel et la rectification des données inexacts. Vous pouvez demander l'effacement des données et la limitation du traitement, dans les limites prévues par la législation applicable. Vous disposez du droit à la portabilité des données à caractère personnel que vous avez fournies au Club Omnisports des Ulis, dans les conditions prévues par la législation applicable. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication après votre décès de vos données à caractère personnel traitées par le club, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Vous pouvez exercer les droits dont vous disposez en écrivant à l'adresse : c.o.ulis@orange.fr »





LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

- Le présent dossier
- Le certificat médical ou l'attestation – questionnaire de santé
- Le paiement intégral
- La demande d'assurance fédérale signée
- Chèque de caution de 200€ pour le matériel

TARIFS - SAISON 2024/2025

<input type="checkbox"/> Adhésion Club Omnisports des Ulis (Obligatoire si non adhérent à une autre section) *	42,50 €	
Cotisation section		
Affiliation Fédération Française d'Escrime (obligatoire)		
<input type="checkbox"/> Né en 2015 et avant (catégories M11 à vétérans)	60,00 €	
<input type="checkbox"/> Né en 2016 ou 2017 (catégorie M9)	49,00 €	
<input type="checkbox"/> Né en 2018 ou après (catégorie M5-M7)	27,00 €	
<input type="checkbox"/> Sabre Laser	31,00 €	
<input type="checkbox"/> Cours de sabre sportif	97,50 €	
<input type="checkbox"/> Cours de sabre laser	156,50 €	
MONTANT TOTAL :		

*Si déjà adhérent au COU dans une autre section sur la saison 2024/2025, supprimez le montant de l'adhésion.

Moyens de paiement acceptés :

- Carte Bleue
- Chèques
- Bons sports, CAF, ANCV
- Paiement en ligne sur le site Assoconnect en se rendant à l'une des adresses suivantes :
 - [Formulaire d'adhésion](#)
 - [Formulaire d'adhésion si déjà membre d'une autre section du COU](#)
 - [Formulaire d'adhésion avec Pass'Sport](#)



Formulaire d'adhésion normal



Formulaire d'adhésion adhérent COU



Formulaire d'adhésion réduction Pass'Sport





Qu'est-ce que l'Omnisports ?

C'est une manière de penser, regarder et pratiquer le sport de la compétition au loisir, du bien-être à la santé

Le Club Omnisports des Ulis

Le Club Omnisports des Ulis regroupe 28 sections sportives sur le territoire des Ulis.

Cette entité centralisatrice permet aux différentes sections, dont la nôtre, de fonctionner plus simplement :

- Aide à la gestion administrative, à la trésorerie, à la communication, ...,
- Simplification des relations avec les différents services de la Mairie (gestion des équipements, service des sports, ...),
- Aide à la recherche de financements externes afin de maintenir les budgets,
- Mutualisation des bonnes pratiques entre les sections afin d'être plus efficace et de rationaliser les coûts.

Cette approche permet de décharger le bureau de la section de nombreuses tâches administratives et de permettre de se focaliser sur la gestion sportive et les activités proposées aux adhérents.

REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB OMNISPORTS DES ULIS

- 1- L'adhésion au Club Omnisports des Ulis implique l'approbation des Statuts du Club et de son Règlement Intérieur, consultables au club et sur son site internet. Elle implique des droits et des devoirs.
- 2- L'adhésion n'est effective qu'après avoir répondu aux obligations de présentation d'un certificat médical de non contre-indication suivant les critères du code du sport ou les directives fédérales de la discipline concernée.
- 3- L'adhésion n'est effective qu'après règlement d'une adhésion annuelle au club, d'une cotisation annuelle à la section et éventuellement d'une cotisation fédérale. Il sera délivré une carte d'adhérent nominative donnant droit à candidature à toutes les instances représentatives du club conformément aux statuts.
- 4- Chaque adhérent sera représenté au comité directeur par son président de section ou un de ses représentants suivant les statuts de club.
- 5- L'absence non justifiée de participation au Comité Directeur entraînera une amende forfaitaire progressive de 30, 50, 100 euros.
- 6- Aucun enfant mineur ne sera inscrit sans autorisation parentale.
- 7- La responsabilité du club n'est engagée que lorsque les parents ou le représentant légal ont confié l'enfant à l'animateur responsable du cours, sur le lieu d'entraînement ou de convocation pour une compétition et pour la seule durée, de l'entraînement ou de la compétition.
- 8- L'absence d'un animateur entraînant l'annulation des cours sera annoncée par voie d'affichage sur le lieu de l'entraînement ou par voie électronique.
- 9- Toute absence d'adhérent doit être signalée au responsable de la section. L'absence répétée, non justifiée, d'un enfant fera l'objet d'une information aux parents ou à son représentant légal.
- 10- Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein du club. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements ou des déplacements, pourra être exclu temporairement ou définitivement de la section. (art. 33 des statuts).
- 11- En cas d'urgence, les secours habilités seront alertés et prendront toutes décisions qu'ils jugeront nécessaires.
- 12- Le Club Omnisports des Ulis peut utiliser et diffuser les images concernant l'adhérent. En application de la loi informatique et liberté, l'adhérent pourra exercer son droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression.





C. O. Ulis ESCRIME

REGLES DE VIE DE LA SECTION

Le présent document vise à établir les règles de la vie de la section escrime et complète le règlement intérieur du club général.

1- Lieux de l'enseignement.

Gymnase de L'Essouriau – Avenue de Dordogne – 91940 LES ULIS

2- Utilisation des locaux.

2-1) Horaires

Les entraînements ont lieu :

- Lundi de 20h00 à 22h00 pour le cours de sabre adultes/ados
- Mercredi de 17h00 à 18h00 pour le cours de sabre enfants n°1
- Jeudi de 20h00 à 22h00 pour le cours de sabre laser adultes
- Samedi de 16h00 à 17h30 pour le cours de sabre laser enfants/ados
- Samedi de 17h30 à 18h30 pour le cours de sabre enfants n°2

Les participants doivent respecter les horaires donnés en début d'année, le maître d'armes ne pouvant interrompre son enseignement pour des raisons de sécurité, en particulier avec les jeunes escrimeurs.

Si les retards sont trop fréquents, le maître d'armes pourra ne pas inclure immédiatement le jeune dans le groupe qu'il enseigne et lui demander d'attendre le moment le plus propice.

2-2) Présence.

En début de cours, le maître d'armes fait l'appel pour les enfants et les adolescents, afin de suivre l'évolution de la présence des participants au cours. Les parents sont priés de prévenir par téléphone ou par e-mail le maître d'armes de l'absence de leur enfant en cas de maladie ou d'empêchement. La section décline toute responsabilité en cas d'absence d'un enfant à la séance. En cas d'annulation de cours, les adhérents seront prévenus le plus rapidement possible par SMS à l'aide des renseignements fournis dans la fiche d'inscription.

2-3) Matériel : pour tous, adultes et jeunes.

Le matériel est prêté par la section. Il est impératif d'en prendre soin, de ne pas le perdre, de le rapporter le plus rapidement possible s'il est prêté pour un événement en dehors du club.

Chaque escrimeur petit ou grand doit :

- Prendre le matériel, trouver son équipement seul ou aidé par un adulte présent, sans déranger le maître d'armes durant la leçon qui se déroule.
- Ranger le matériel à la fin de la leçon, à l'endroit où il l'a trouvé, par respect pour les autres escrimeurs.
- Prendre soin du matériel, comme il ou elle prendrait soin de ses propres affaires. Le matériel est très onéreux et le club consacre une part importante de son budget pour investir dans les équipements et ainsi avoir toujours un matériel en bon usage. Toute dégradation ou usure anormale ne peut que pénaliser les adhérents.

2-4) Présence des parents

Les parents amènent les enfants jusque dans l'enceinte de la salle de cours et les y reprennent à la fin des cours, le plus rapidement possible afin de ne pas gêner le cours suivant.

En aucun cas, le maître d'armes ou les adultes qui s'occupent du club, n'a la responsabilité des enfants non récupérés à la fin de leur cours.





D'autre part, la présence d'enfants dont le cours est terminé, n'est pas souhaitable si un autre cours commence car leur sécurité ne peut être assurée.

Avant de partir, après avoir déposé leur enfant, il est de la responsabilité des parents de s'assurer de la présence de l'enseignant ou à défaut d'un animateur ou animatrice du club.

3 - Sécurité et comportement

3-1) Certificat médical

La commission médicale de la FFE, en application des dispositions du Code du Sport relatives au certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport (articles L.231-2, D.231-1-1 à D.231-1-4 et A.231-1) fixe les modalités suivantes :

- **Publics mineurs :** Il n'est officiellement plus nécessaire de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive pour les mineurs, avant de s'inscrire dans un club ou de participer à une compétition. Toutefois, les mineurs sont soumis à l'obligation de remplir un questionnaire de santé et de fournir une attestation de santé en vue de l'obtention ou du renouvellement de licence à la FFE.
- **Publics majeurs : première licence, quelle que soit la pratique :** La première délivrance d'une licence à la FFE nécessite la production d'un certificat médical datant de moins d'un an (au jour de la demande), attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou le cas échéant, de l'escrime. Lorsque la licence sollicitée permet la participation aux compétitions, le certificat médical doit comporter la mention « en compétition ». La commission médicale rappelle que l'examen médical permettant de délivrer ce certificat engage la responsabilité du médecin signataire, seul juge de la nécessité d'éventuels examens complémentaires ; qu'il nécessite un examen complet comprenant un interrogatoire, un examen clinique complet et des épreuves fonctionnelles simples tenant compte de l'âge et du niveau de compétition ; enfin qu'il est une opportunité d'échange avec le médecin et de faire un bilan plus général sur sa santé (le fait de ne pas le vivre comme une contrainte représente en soi un facteur de santé).
- **Publics majeurs : renouvellement de licence :** Si la licence est prise à la FFE chaque année, sans interruption : Présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an (au jour de la demande), tous les trois ans. Les années où le certificat médical n'est pas exigé, le sportif renseigne un questionnaire de santé. En présence d'une réponse positive au questionnaire, l'escrimeur doit montrer son questionnaire renseigné à son médecin et produire un nouveau certificat médical attestant de l'absence de contre-indication pour obtenir le renouvellement de la licence.
- **Vétérans (40 ans ou plus au cours de l'année sportive) :** La population croissante d'escrimeurs de plus en plus âgés, dont certains atteints de maladies chroniques et / ou pratiquant des compétitions et la survenue de plusieurs accidents cardiaques a conduit la fédération à proposer l'utilisation obligatoire pour les escrimeurs vétérans (compétiteurs ou non et enseignants), d'un « Formulaire spécifique de non contre-indication vétéran ». Il a pour objectif de sensibiliser autant les médecins que les tireurs vétérans sur les risques existants et sur l'intérêt d'un bilan médical sérieux. Ce certificat doit être rempli et signé par le tireur puis complété et signé par son médecin, qui choisira, en fonction du type de pratique (compétitive ou non) et des facteurs de risque de chaque personne, de demander ou non des examens complémentaires (biologiques, ECG, épreuve d'effort...).

En cas de blessure de leur enfant pendant la pratique sportive non signalée pendant la séance, les parents doivent avertir plus vite le maître d'armes et le responsable du club.

3- 2) Règlement

La licence doit être réglée au moment de l'inscription car elle inclut une assurance en cas de blessures.

3-3) Fiche de renseignements

La fiche de renseignements doit être remplie en début d'année très sérieusement. Les numéros de téléphone sont nécessaires pour pouvoir prévenir les parents en cas de problème.

3-4) Discipline.

Tout manquement aux ordres du maître d'armes sera sanctionné quand il s'agit :

- de se mettre en place pour un combat.

- d'arrêter de combattre.





- de poser ou de prendre les armes sans mettre soi-même ou les autres en danger.

Il y aura aussi sanctions si des dégradations du matériel ou des locaux ont pu être constatées.

Enfin, la tenue ou des propos incorrects ou injurieux, l'impolitesse et un manque de respect envers le maître d'armes, les adultes responsables du club, les autres escrimeurs ou les parents seront systématiquement sanctionnés. Les sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de la section.

4 – Frais d'inscription

Les frais d'inscription pour la saison à venir sont définis en assemblée générale.

Pour faciliter la trésorerie des familles le règlement peut s'effectuer en trois chèques à fournir lors de l'inscription mais encaissés au début de chaque trimestre (indiquer la date d'encaissement souhaitée et le nom de l'adhérent au dos du chèque).

Il ne sera pas effectué de remboursement en cas d'abandon en cours d'année.

Il est aussi possible de régler sa cotisation par carte bancaire soit directement à l'inscription soit via le site web Assoconnect qui offre la possibilité de payer en plusieurs fois.

Ce présent règlement devra être signé par un adulte, ou s'il s'agit d'un jeune, (adulte ou adolescent) par lui-même et par ses parents.

Signature de l'escrimeur

Signature des parents (des mineurs)



Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Turéponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

NOM : _____ Prénom : _____ Âge : _____

Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu été opéré(e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance desport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>pendant</u> un effort par rapport à d'habitude ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>après</u> un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué(e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Te sens-tu triste ou inquiet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pleures-tu plus souvent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

**ATTESTATION DE SANTÉ POUR
LES MINEURS**

EN VUE DE L'OBTENTION OU DU RENOUVELLEMENT D'UNE
LICENCE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME

A remettre à l'association

(Ne pas joindre le questionnaire de santé)

Je soussigné M/Mme

Prénom : Nom :

exerçant l'autorité parentale sur

Prénom : Nom :

atteste qu'elle/il a renseigné le questionnaire de santé et a répondu par la négative à
l'ensemble des questions.

Date :

Signature de la personne exerçant l'autorité parentale

Certificat médical d'absence de contre-indication

Ce certificat est un exemple de certificat médical type, utilisable en dehors des cas suivants (exigeant un formulaire spécifique) :

- Vétérans
- Enseignants d'escrime
- Demande de simple surclassement, demande de double surclassement
- Escrime sur ordonnance

Il devra être conservé par le club.

Le certificat doit être établi par un médecin inscrit au Conseil de l'Ordre.

L'escrime, qu'elle soit sportive ou artistique, est un sport d'opposition exigeant, particulièrement lors de la pratique en compétition ou en spectacle.

Les assauts d'escrime sportive et les duels d'escrime artistique correspondent parfois à des efforts d'intensité maximale (fréquence cardiaque jusqu'à 180 à 200/mn), particulièrement pour celles et ceux qui ont gardé « l'esprit de compétition » et n'ont pas toujours conscience de l'évolution de leurs limites physiologiques, ainsi que pour ceux qui reprennent le sport après une interruption.

C'est au médecin consulté d'évaluer les examens complémentaires éventuellement nécessités selon l'âge, la présence de facteurs de risque et le niveau de compétition. Seul le médecin au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'un électrocardiogramme, une épreuve d'effort, une échographie, un bilan biologique etc., en fonction des signes d'alerte et des facteurs de risque. Le nombre minimum de deux facteurs de risque (en sus de l'âge) est habituellement retenu.

Certificat médical d'absence de contre-indication

Je soussigné(e), _____, docteur en médecine,
Certifie avoir examiné M _____,
Né(e) le / /, habitant à _____, et constaté que son état ne présente pas de contre-indication à la pratique de l'escrime en compétition*.
Fait à le / / _____ Signature et cachet du médecin examinateur.

*Rayer la mention « en compétition » si cette pratique n'est pas autorisée.

ATTENTION : si votre patient suit un traitement de fond et fait de la compétition, merci de vérifier que les produits ne font pas partie de la liste des produits dopants www.afld.fr et dans l'affirmative d'établir un dossier d'AUT (autorisation d'usage à des fins thérapeutiques)
Toute déclaration erronée ou fourniture de faux documents expose à des sanctions et dégage la responsabilité de la FFE. Ces examens ne sont pris en charge ni par la FFE ni par les organismes sociaux.

Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'escrime en compétition pour les vétérans

LICENCE VÉTÉRAN

Je déclare avoir pris connaissance et avoir compris les informations au verso de ce document concernant ma santé et la pratique de l'escrime compétitions.

Je sollicite une licence vétéran.

Le tireur (NOM, Prénom)

Club : **C.O. Ulis Section Escrime** Date de naissance : / /

Niveau de compétitions pratiquées (le cas échéant) :

Fait le / / à

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Je soussigné(e),

docteur en médecine, avoir pris connaissance des informations au dos de ce document et

Certifie avoir examiné M

Né(e) le

habitant à

Entre 40 et 65 ans : certificat à faire tous les 3 ans, QS sport annuel

A partir de 65 ans : certificat médical annuel

Et n'avoir constaté ce jour aucune contre-indication à la pratique de l'escrime en compétition

Fait le / / à

Signature et cachet du médecin examinateur.

Les escrimeurs « vétérans » (plus de 40 ans) peuvent concourir dans des compétitions d'escrime sportive « séniors » (avec des adultes de 20 ans) ou « vétérans » dans leur catégorie d'âge (par tranches de 10 ans).

Les assauts d'escrime sportive et les duels d'escrime artistique correspondent parfois à des efforts d'intensité maximale (fréquence cardiaque jusqu'à 180 à 200 / mn), particulièrement pour celles et ceux qui ont gardé « l'esprit de compétition » et n'ont pas toujours conscience de l'évolution de leurs limites physiologiques, ainsi que pour ceux qui reprennent le sport après une interruption. Les conseils d'hydratation et d'échauffement sont toujours souhaitables.

Le risque de mort subite au cours d'une activité physique intense augmente après 40 ans et après 65 ans (HAS). C'est pourquoi la visite médicale en vue de la rédaction du certificat de non-contre-indication pour les escrimeurs vétérans nécessite un examen attentif et complet.

Afin d'aider le médecin dans sa réflexion et dans son examen, la commission médicale propose d'avoir une attention particulière sur les éléments suivant (non exhaustif)

La prise de médicament en lien avec le dopage (bétabloquant, diurétique ...)

Le dépistage adapte des risques de majoration de mort subite lie aux facteurs de risque, à l'âge, et au niveau de pratique ; Les examens suivants, selon les recommandations de l'HAS peuvent être nécessaire afin de guider le médecin dans sa décision :

- ECG,
- Échographie cardiaque,
- Épreuve d'effort maximal réel,
- Bilan biologique (CT TG LDL HDL CREAT....)
- Le dépistage de pathologie lie a la pratique du sport et de l'escrime
- Coxarthrose
- Enthésopathies
- État ligamentaire avec risque de rupture (tendon d'Achille...)
- Dépistage des troubles visuels

Seul le médecin au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires.

Dr BOUQUET Sylvain
Médecin Fédéral national